

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le mardi, 3 septembre 2019 à 20 h, à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum. En l'absence de Linda Gauthier, directrice générale, Danièle Tremblay agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Étaient présents :
Sylvie Bolduc
Diane Tremblay
Emmanuel Deschênes
Johnny Gauthier
Jimmy Perron
Mario Desmeules

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019
3. ADOPTION DES COMPTES
4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 221-19 « RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE COMBAT DES INCENDIES »
5. MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : ADOPTION DU PROGRAMME D'ANALYSE DES INCIDENTS
6. DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE DMR 2019 — 08 – DOMAINE CHARLEVOIX
7. ACQUISITION CAMION À BENNE
8. ACQUISITION ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT
9. ADJUDICATION CONTRAT ASPHALTE – RANG ST-ANTOINE
10. ADJUDICATION CONTRAT PONCEAU – RANG STE-MARIE
11. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE VIE
12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 222-19 – RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE VIE
13. FORMATION DE QUALIFICATION DES OPÉRATEURS EN EAU POTABLE – PIERRE-LUC TREMBLAY
14. REPRÉSENTATION
- 15.. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

142-09-19 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

143-09-19 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 soit adopté.

144-09-19 Adoption des comptes

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

REMB. TAXES :	
BISSONNETTE URSULE	925.34 \$
BOUCHARD LUCIE/TREMBLAY ROSE-ANNE	53.76 \$
CIMON CÉLINE	33.27 \$
GAUDREAU MARTIN/DESCHÊNES MÉLANIE	487.99 \$

GIRARD LISE	119.31 \$
LEBLOND JEAN	729.65 \$
PLACEMENTS FUTUREX/RICHARD DUFOUR	40.34 \$
TREMBLAY MARTINE ET MARIE-JOSÉE	287.05 \$
TREMBLAY CLÉMENT	27.81 \$
ADMQ (FORMATION LG)	435.76 \$
BELL CANADA	263.38 \$
BELL MOBILITÉ CELL.	115.99 \$
BMR S.DUCHESNE	104.91 \$
CORPORATE EXPRESS	83.55 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	44.64 \$
DISTRIBUTION SIMARD	658.90 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS	32.00 \$
ÉQUIPEMENT GMM INC.	97.93 \$
GROUPE CRÉATION NATURE	7 091.32 \$
HYDRO-QUÉBEC	861.65 \$
POSTES CANADA (TIMBRES ET JOURNAL MUNICIPAL)	644.86 \$
RAM GESTION D'ACHATS	787.27 \$
SÉCUOR	58.12 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS	2 956.71 \$
ULTIMA ASSURANCE	28 310.00 \$
VISA	701.60 \$
	<hr/>
	45 953.11 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

BELL CANADA	96.32 \$
BRIGADE DES POMPIERS	3 649.00 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX	565.90 \$
VITRERIE CÔTÉ	175.91 \$
	<hr/>
	4 487.13 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	96.32 \$
BELL MOBILITÉ CELL (GB-PB-CG)	115.99 \$
BMR S.DUCHESNE	1 365.56 \$
CONSTRUCTION DJL INC.	217.04 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX	533.72 \$
DANIEL GAUDREAU	5 329.09 \$
DISTRIBUTION SIMARD	658.90 \$
ENGLOBE CORP.	768.72 \$
ESSO	3 106.10 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	160.95 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS	2 507.06 \$
LOCATION MASLOT INC. (LOUTEC)	113.68 \$
MINI EXCAVATION HDF	293.19 \$
MRC DE CHARLEVOIX	2 945.88 \$
SOLUGAZ	443.80 \$
UNI-SELECT CANADA STORES INC.	667.38 \$
	<hr/>
	19 323.38 \$

ÉCLAIRAGE DES RUES

HYDRO-QUÉBEC	1 308.24 \$
S.CÔTÉ ÉLECTRIQUE	385.17 \$
	<hr/>
	1 693.41 \$

SIGNALISATION

LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	91.87 \$
	<hr/>
	91.87 \$

AQUEDUC

BELL MOBILITÉ CELL.	74.29 \$
BUREAU VÉRITAS (MAXXAM)	488.35 \$
DICOM	38.97 \$
GAÉTAN BOLDUC ET ASS.	4 199.45 \$

HYDRO QUÉBEC	787.73 \$
RÉAL HUOT	4 037.52 \$
REMBOURSEMENT TESTS D'EAU POSTES CANADA	121.45 \$
SANI-PLUS	261.22 \$
	<hr/>
	10 008.98 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	3.29 \$
PLOMBERIE GAUDREAU	190.96 \$
PUROLATOR	10.78 \$
RÉAL HUOT	305.72 \$
	<hr/>
	510.75 \$

GESTION DES DÉCHETS

MRC DE CHARLEVOIX	46 659.50 \$
	<hr/>
	46 659.50 \$

URBANISME

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME	235.70 \$
MRC CHARLEVOIX	16 345.00 \$
	<hr/>
	16 580.70 \$

TOURISME, LOISIRS ET CULTURE

BELL CANADA	101.69 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	3.44 \$
TRIBU STRATÉGIE	3 802.22 \$
MRC DE CHARLEVOIX	10 800.00 \$
PROJET V	270.19 \$
	<hr/>
	14 977.54 \$

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

INTÉRÊTS DU 15 SEPTEMBRE	1 793.13 \$
	<hr/>
	1 793.13 \$

DONS

ÉMILE TREMBLAY-PILOTE	200.00 \$
	<hr/>
	200.00 \$

PARC DE LA SEIGNEURIE

JEAN-FRANÇOIS LETTRE ARTISAN ÉBÉNISTE	3 518.24 \$
	<hr/>
	3 518.24 \$

TOTAL	<hr/> <hr/> 165 797.74 \$
--------------	----------------------------------

145-09-19 Adoption du règlement n° 221-19 « Règlement concernant la prévention et le combat des incendies »

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales qui stipule qu'une municipalité locale peut adopter des règlements en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4);

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements a adopté le règlement n° 161-13 concernant la prévention et le combat des incendies qui a été modifié par le règlement n° 195-17;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ces règlements afin d'inclure diverses dispositions qui se trouvaient dans le règlement sur la qualité de vie;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 13 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 5 août 2019;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie recommande l'adoption dudit règlement aux municipalités locales de la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, il y a lieu d'adopter un règlement uniforme à travers les divers services incendie du territoire qui sont appelés à collaborer et à s'entraider davantage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité des Éboulements adopte le règlement n° 221-19 concernant la prévention et le combat des incendies.

146-09-19 Mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie : Adoption du programme d'analyse des incidents

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 13 février 2019;

ATTENDU QUE dans le cadre des plans de mise en œuvre du schéma figurent divers programmes à élaborer et à adopter;

ATTENDU QUE l'action 1 reliée à l'objectif 1 (la prévention) est la suivante : « La MRC, en collaboration avec les SSI, devra rédiger un programme d'analyse des incidents » et qu'il s'agit d'une priorité;

ATTENDU le projet de programme transmis à l'ensemble des services incendie et des directions générales des municipalités de la MRC de Charlevoix pour commentaires et discussions;

ATTENDU QUE le comité de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie recommande l'adoption dudit programme au Conseil de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU le dépôt de la version finale du Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents de la MRC de Charlevoix, comme s'il était ici au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité des Éboulements adopte le Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents de la MRC de Charlevoix tel que présenté et que ce dernier soit mis en application par le service incendie des Éboulements.

147-09-19 Demande de modification réglementaire DMR -2019-08 – Domaine Charlevoix

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la demande de modification réglementaire no DMR-2019-08 consiste à agrandir la zone V-09 à même une partie de la zone V-01, afin d'inclure 20 terrains admissibles à l'usage C-406, résidence de tourisme.

CONSIDÉRANT QUE le Domaine Charlevoix est un lieu plutôt favorable aux résidences touristiques étant donné la configuration linéaire des lieux et sa position géographique (éloignée du village);

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de terrains pour autoriser la location touristique, situés au sud des 12 premiers, évite les conflits de voisinage étant donné l'usage semblable;

CONSIDÉRANT QUE le concept de gestion des unités locatives opérées par un seul gestionnaire amène une uniformité et une intégration dans la cohabitation;

CONSIDÉRANT QUE le concept de location proposé est axé sur la construction de petites habitations qui amène peu de gens à la fois dans les habitations, et ainsi, moins de sources de contraintes.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU après analyse de la demande,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

— d'autoriser la demande de modification règlementaire n° DMR-2019-08 laquelle consiste à agrandir la zone V-09 à même une partie de la zone V-01, afin d'inclure 20 terrains admissibles à l'usage C-406, résidence de tourisme.

148-09-19 Acquisition camion à benne

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements a enclenché les démarches pour l'acquisition d'un camion à benne pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ces démarches, le concessionnaire retenu est Performance Ford, La Malbaie pour un camion Ford 550, 2019, livré avec benne paysager au coût de 75 715 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

— d'autoriser Grégoire Bouchard, directeur des travaux publics, à procéder à l'achat du camion à benne ci-dessus mentionné au coût de 75 715 \$ plus taxes et de signer tous documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

149-09-19 Acquisition équipement de déneigement

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements doit procéder à l'achat d'équipement pour déneigement, soit une grappe et une sableuse;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des démarches effectuées, le soumissionnaire retenu est ÉQUIPEMENTS TWIN INC., au coût de 25 204 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

— d'autoriser Grégoire Bouchard, directeur des travaux publics, à procéder à l'achat de l'équipement de déneigement, tel que décrit ci-dessus au coût de 25 204 \$ et de signer tous documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

150-09-19 Adjudication contrat asphalte – rang Saint-Antoine

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements est allée en appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises pour la fourniture et pose de béton bitumineux dans le rang St-Antoine sur une longueur de 750 mètres;

CONSIDÉRANT les deux offres reçues dont le résultat apparaît dans le tableau ci-dessous, à savoir :

Soumissionnaire	EJD Construction Inc.	Construction MP
Prix	60 891.60 \$	73 332.00 \$
TPS	3 044.58 \$	3 666.60 \$
TVQ	6 073.93 \$	7 314.87 \$
TOTAL	70 010.11 \$	84 313.47 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

— d'octroyer le contrat pour la fourniture et la pose de béton bitumineux au plus bas soumissionnaire conforme, soit à EJD Construction Inc., au coût de 70 010.11 \$ incluant les taxes.

151-09-19 Adjudication contrat ponceau – rang Sainte-Marie

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements est allée en appel d'offres sur invitation pour le remplacement d'un ponceau dans le rang Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT les offres reçues dont le résultat apparaît dans le tableau ci-dessous, à savoir :

Soumissionnaire	Construction MP	Jocelyn Harvey Ent. Inc.
Prix	64 647.00 \$	71 911.17 \$
TPS	3 232.00 \$	3 595.55 \$
TVQ	6 770.93 \$	7 531.78 \$
TOTAL	74 649.93 \$	83 038.40 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

— d'octroyer le contrat pour le remplacement d'un ponceau au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Construction M.P. au coût de 74 649.93 \$ incluant les taxes.

152-09-19 Avis de motion – Règlement sur la qualité de vie

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, Sylvie Bolduc, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un règlement sur la qualité de vie.

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de la présente séance du conseil.

153-09-19 Présentation du projet de règlement n° 222-19 – Règlement sur la qualité de vie

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'adopter un règlement pour assurer la qualité de vie des résidents et de refondre certains règlements;

CONSIDÉRANT que l'article 59 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements relatifs aux nuisances;

CONSIDÉRANT que l'article 62 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT que l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;

CONSIDÉRANT que l'article 67 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir l'usage d'une voie publique;

CONSIDÉRANT que l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir le stationnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la présente séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est déposé par Sylvie Bolduc, conseillère, le projet de règlement sur la qualité de vie et que celui-ci sera adopté à une séance subséquente.

154-09-19 Formation de qualification des opérateurs en eau potable – Pierre-Luc Tremblay

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

— d'autoriser l'inscription de Pierre-Luc Tremblay à la formation de qualification des opérateurs en eau potable qui aura lieu du 15 octobre au 1^{er} novembre à Québec au coût de 3 822,92 \$ taxes incluses;

— de défrayer les coûts de transport y afférent.

Représentation

Les membres du conseil informent l'assemblée des différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines.

Certificat de crédit

Je soussignée, Danièle Tremblay, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Danièle Tremblay
Secrétaire-trésorière adjointe

155-09-19 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 15 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Danièle Tremblay
Secrétaire-trésorière adjointe